



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL
CD : M. FORNARELLI

PV du 26 mai 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2026 / 2027 Toutes Catégories

La Commission demande aux clubs de lui faire connaître, pour le 29 juin dernier délai, leurs éventuels desideratas pour la saison à venir.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).



Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

COUPES

La Commission remercie les membres du club de FLEURY 91 FC et les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 20 mai 2026.

Résultats des finales

Catégories	Club Reçevant	Score	Club Visiteur
Seniors Essonne	BREUILLET FC 2	0 - 1	FLEURY 91 FC 3
Seniors District	ULIS CO 1	0 - 1	FLEURY 91 FC 2

Coupes de l'Essonne : Finales

Samedi 30 mai 2026 à MASSY			
	Horaires	Club Reçevant	Club Visiteur
U14	10h00	BRETIGNY FCS	MASSY 91 FC
U16	12h30	BRETIGNY FCS	FLEURY 91 FC
U18	15h00	RIS ORANGIS US	BRETIGNY FCS



Dimanche 31 mai 2026 à LARDY			
	Horaires	Club Recevant	Club Visiteur
+ 55 ans	09h30	MORANGIS CHILLY FC	FLEURY 91 FC
+ 45 ans	11h30	ST MICHEL FC 91	MORANGIS CHILLY FC
Vétérans	13h30	ST GERMAIN SAINTRY	MNVDB FC
CDM	15h30	DOURDAN SPORTS	VAL YERRES CROSNE

COUPES ESSONNE FEMININE

FMI NON PARVENUES DU 2 MAI 2026

U15 F à 8

Match n° 55631024 * BONDOUFLE AMC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Reprise du dossier.

Courriel de BONDOUFLE AMC.

La Commission prend note de la composition des équipes de BONDOUFLE AMC 1 et BOUSSY-QUINCY FC 1.

U18 F à 8

Match n° 55631028 * ORSAY BURES FC 1 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 2 juin 2026.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 9 MAI 2026

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 55445138 * BRETIGNY FCS 1 / STE GENEVIEVE FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 55445194 * MNVDB FC 1 / ATHIS-MONS USO 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

FMI NON PARVENUES DU 16 MAI 2026

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 55445114 * MILLY GATINAIS FC 1 / BRETIGNY FCS 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.



Match n° 55445115 * STE GENEVIEVE FC 2 / ST MICHEL FC 91 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour absence de la tablette.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 55445170 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / MNVDB FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 10 MAI 2026

D4/A

Match n° 53712628 * ORSAY BURES FC 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D5/C

Match n° 53715525 * ORSAY BURES FC 3 / PAYS LIMOURS ENT 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 17 MAI 2026

D3/A

Match n° 53711930 * EVRY FC 2 / AIGLE FERTOISE 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/A

Match n° 53712634 * TREMLIN FOOT 1 / PORT. RIS ORANGIS 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



Match n° 53673421 du 10 mai 2026

LINAS MONTLHERY ESA 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 2 juin 2026.

La Commission demande également aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 2 juin 2026.

Match n° 53715526 du 10 mai 2026

ATHIS-MONS USO 2 / AIGLE FERTOISE 2 * D5/C

Reprise du dossier.

Courriel d'ATHIS-MONS USO.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

La Commission demande également le résultat de la rencontre aux deux clubs et à l'arbitre pour sa réunion du 2 juin 2026.

La Commission demande également aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 2 juin 2026.

Match n° 53714776 du 10 mai 2026

MORSANG SUR ORGE FC 2 / BRUNOY FC 2 * D5/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 13 mai 2026 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de BRUNOY FC 2.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de BRUNOY FC 2.

Amende réglementaire à BRUNOY FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de BRUNOY FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 9 MAI 2026

D3/A

Match n° 53723403 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / IGNY AFC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

D3/B

Match n° 53723501 * VIRY CHATILLON ES 2 / RIS ORANGIS US 3

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.



FMI NON PARVENUES DU 16 MAI 2026

D4/C

Match n° 54604490 * ETAMPES FC 2 / DRAVEIL FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 54606636 * MONTGERON ES 2 / STE GENEVIEVE FC 3

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à MONTGERON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 10 MAI 2026

D2/A

Match n° 53719484 * PARAY FC 2 / LONGJUMEAU FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D2/B

Match n° 53719837 * DRAVEIL FC 1 / MASSY 91 FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

Match n° 53719838 * ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1 / MONTGERON ES 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

D3/A

Match n° 53719969 * EVRY COURCOURONNES 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/B

Match n° 53720104 * DRAVEIL FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1

Reprise du dossier.



Lecture du rapport du club recevant.
Lecture du rapport du club visiteur.
Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D4/C

Match n° 54583583 * ULIS CO 2 / BALLAINVILLIERS AS 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

Match n° 54704828 * MORSANG SUR ORGE FC 2 / TROIS VALLEES FC-OLLAINVILLE ENT 2

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 17 MAI 2026

D1

Match n° 53719265 * TREMPLIN FOOT 1 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

Match n° 53719267 * ULIS CO 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

D2/A

Match n° 53719491 * VIRY CHATILLON ES 1 / ST MICHEL FC 91 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D3/B

Match n° 53720112 * JUVISY ACADEMIE 1 / STE GENEVIEVE FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 21 mai 2026 à 21h51.

Amende réglementaire à JUVISY ACADEMIE pour transmission tardive.



D4/C

Match n° 54583594 * BALLAINVILLIERS AS 2 / PLESSIS PATE ES 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/D

Match n° 54584175 * JANVILLE LARDY ASL 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 53720105 du 10 mai 2026

ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 2 juin 2026.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 : 2 buts

ST GERMAIN SAINTRY 1 : 11 buts

Match n° 54582392 du 17 mai 2026

TREPLIN FOOT 2 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 * D4/A

Reprise du dossier.

Courriel d'OLLAINVILLE AS.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

TREPLIN FOOT 2 : 0 but

TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 : 11 buts

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 10 MAI 2026

D2/A

Match n° 53718858 * RIS ORANGIS US 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 10 MAI 2026

Poule C

Match n° 54571416 * COURCOURONNES FC 4 / BREUILLET FC 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2026

Poule B

Match n° 54571104 * VILLABE ETS 4 / OLLAINVILLE AS 4

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 juin 2026.

+55 ANS

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES DU 17 MAI 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie aux clubs recevant pour sa réunion du 2 juin 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Match n° 54574420 * RIS ORANGIS US 6 / PALAISEAU US 7 * Poule B

Match n° 54574421 * BONDOUFLE AMC 6 / ST MICHEL FC 91 6 * Poule B

Match n° 54575148 * SO VERTOIS 6 / TOURNELLES CONCY 6 * Poule C